



*Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole  
Angers le Fresne  
B.P. 43 627  
49036 - ANGERS CEDEX 01  
☎ : 02.41.68.60.03.  
☎ : 02.41.68.56.62.  
E-mail cfppa.angers @ educagri.fr*

## **PREPARATION A L'UC 1 DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION POUR LES DISTRIBUTEURS ET APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Public : Groupe divers secteurs professionnels

<b>DATES :</b>	25 – 26 septembre et 9 – 10 octobre 2008 (durée : 28 h)	<b>LIEU :</b>	Ste Gemmes/Loire (49)
----------------	---	---------------	-----------------------

**25 septembre :** *Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 11 h 00 - Accueil – Tour de table  
- Présentation de la Formation UC 1  
- Informations générales sur le Certificat et l'Agrément  
- Présentation du référentiel  
- Informations sur les modalités d'épreuves certificatives  
- Informations sur les modalités du renouvellement

11 h 30 à 12 h 30 OI 111 – Etre Capable de rappeler les caractéristiques  
puis constitutives d'un produit de traitement

13 h 30 à 17 h 00 OI 1111 – E.C. de définir le terme pesticide  
OI 1112 – OI 112 E.C. de citer les grandes  
familles de pesticides et leurs principales utilisation

OI 1113 – E.C. de citer les principales étapes relatives à la mise sur  
le marché d'un nouveau pesticide  
(en lien avec la connaissance et l'utilisation de l'index phytosanitaire  
ACTA – édition 2006)

OI 111 (OI 1114) – E.C. de comprendre les indications portées sur  
une étiquette de pesticide

**26 septembre :** *Intervenant : F. Guérin*

9 h 00 à 12 h 30 OI 121 – E.C. de rappeler les principales composantes  
OI 1211 – E.C. de citer les principales composantes d'un milieu  
biologique  
OI 1213 – E.C. de représenter les différentes étapes  
d'un cycle biologique

13 h 30 à 17 h 00 OI 123 – E.C. de rappeler les principes des méthodes de lutte  
antiparasitaire  
OI 1231 – E.C. de citer différentes méthodes de luttés possibles  
OI 1232 – E.C. de choisir une méthode de lutte appropriée aux  
problèmes parasitaires rencontrés

OI 114 (OI 1142) – E.C. de donner les précautions d'emploi d'un  
produit de traitement :

- ↳ risque de pollution (eau)
- ↳ les auxiliaires
- ↳ les espèces non ciblées
- ↳ emballages et reliquats de produits
- ↳ précautions pour l'applicateur

**9 octobre :***Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 12 h 30

OI 1122 – E.C. de citer les domaines d'application des différentes familles chimiques (en lien avec l'index phytosanitaire)

OI 113

OI 1131 – E.C. de présenter les propriétés physico-chimiques des produits de traitement : Formulation, compatibilité des produits, ...

OI 1132 – E.C. de présenter le mode d'action des produits de traitement

13 h 30 à 17 h 00

OI 113 (OI 1133) – E.C. de présenter les effets biologiques d'un produit de traitement

- ↳ propriétés physico-chimique
- ↳ persistance d'action
- ↳ phytotoxicité
- ↳ champ d'activité sélectivité

**10 octobre :***Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 10 h 00

OI 122 – E.C. de se servir des principes et outils d'identification des adventices, des parasites et ravageurs et de leurs symptômes ou dégâts

- Travail de reconnaissance à partir de différents supports : diapositives, collection d'échantillons, ...

10 h 00 à 12 h 30

OI 114 (OI 1141) – E.C. de donner l'usage d'un produit de traitement :

- Période de traitement, conditions climatiques, avertissements agricoles,

OI 124 – E.C. de présenter les techniques et opérations de mise en œuvre des traitements

Complément et révisions

14 h 00 à 15 h 00

Epreuve certificative UC 1

15 h 00 à 16 h 00

Corrigé de l'épreuve

16 h 00 à 17 h 30

Bilan et clôture de la session

Intervenants : F. GUERIN formatrice C.F.P.P.A, J-P. GUESSARD formateur C.F.P.P.A.*Nota : Ce déroulement est prévisionnel, il peut subir éventuellement des modifications.*